

# MISSION DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

## Fiches Actions

Contact : [ce.saio@ac-amiens.fr](mailto:ce.saio@ac-amiens.fr) - 03 22 82 39 20 - Fax : 03 22 82 37 68

# Le Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS)

Le groupe de prévention du décrochage scolaire est le point incontournable de la mission de lutte contre le décrochage scolaire dans les collèges et les lycées. Il est coordonné par un référent « décrochage scolaire » nommé par le chef d'établissement. A partir d'une réflexion sur les pratiques de l'établissement, il permet de mettre en place les actions de prévention du décrochage scolaire et de prendre en charge les situations individuelles dès les premiers signes annonciateurs de décrochage.

## Public

Tous les élèves de l'établissement sont concernés et plus particulièrement :

- les élèves rencontrant des difficultés d'intégration et d'adaptation scolaire pouvant les conduire à une déscolarisation ;
- les élèves en risque ou en situation avérée de décrochage scolaire.

## Objectifs

- Repérer et recenser les élèves absentéistes et/ou en risque de rupture scolaire.
- Mettre en œuvre les mesures d'accompagnement nécessaires à la remédiation des difficultés repérées.
- Connaître et suivre le devenir scolaire ou professionnel des élèves récemment sortis.
- Faciliter l'intégration des élèves arrivant dans les établissements.
- Proposer des actions visant à l'insertion scolaire et professionnelle des élèves.

## Organisation

Dans le cadre de la mission de lutte contre le décrochage scolaire, le chef d'établissement est responsable de la mise en œuvre des actions de sensibilisation des équipes éducatives. Il met en place le groupe de prévention du décrochage scolaire qui rassemble notamment le référent « décrochage scolaire », des professeurs principaux, le psychologue de l'éducation nationale, le CPE,

l'assistant social, le médecin, l'infirmier et un enseignant chargé de coordination pédagogique et d'ingénierie de formation (ECPIF).

## Modalités



Le groupe de prévention du décrochage scolaire est le cadre privilégié pour repérer les élèves en risque de décrochage scolaire et analyser les problématiques individuelles complexes en équipe pluridisciplinaire.

Il permet de définir collectivement le suivi et la prise en charge à mettre en œuvre pour ces élèves.

Le bon fonctionnement du groupe nécessite la mise en place et le respect de certains principes déontologiques : confidentialité, respect, information et adhésion des élèves et des familles aux actions proposées par le groupe.

## Durée

Les actions de lutte contre le décrochage scolaire, axe fort du projet d'établissement, s'inscrivent dans la durée de l'année scolaire et du cursus des élèves.

## Indicateurs

Nombre d'élèves suivis (filles/garçons)

Nombre de réunions

Solutions proposées

# L'entretien de situation

L'entretien de situation propose à chaque jeune, quittant un établissement scolaire sans solution, un éventail de possibilités d'études, de formation et d'insertion professionnelle. Il est de la responsabilité du chef d'établissement, en lien avec le directeur de CIO, d'assurer le suivi de chaque sortant, quel que soit son niveau, en cours ou en fin d'année scolaire.

## Public

Jeunes de plus de 16 ans diplômés ou non, sortis depuis moins d'un an ou ayant rompu un contrat d'apprentissage, sans solution immédiate de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle.

Jeunes d'au moins 16 ans nouvellement arrivés en France et sans solution de poursuite d'études.

## Objectifs

- Limiter les situations de décrochage scolaire.
- Proposer à chaque jeune quittant un établissement scolaire sans solution, une analyse de sa situation, des conseils en termes de poursuite d'études, de formation et d'insertion professionnelle :
  - en l'amenant à déterminer le cursus le mieux adapté à sa situation ;
  - en l'aidant dans ses démarches de recherche de solution ;
  - en maintenant une dynamique de recherche ;
  - en l'adressant aux structures ou aux établissements adaptés à sa situation.

## Organisation

Le repérage des élèves en voie de décrochage s'effectue sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine, chargé de reprendre contact avec les élèves sortis de l'établissement sans solution.

L'entretien de situation peut comporter plusieurs rencontres. Il prendra fin à la date de réalisation

effective de la solution ou de prise d'effet d'une signature de contrat.

Après avoir identifié les jeunes sortis sans solution, l'établissement transmet au CIO du secteur la fiche de signalement de sortie (en annexe de la circulaire MLDS).

## Modalités

Les entretiens sont menés à tout moment de l'année, dès qu'un jeune est repéré en difficulté ou en risque de décrochage.

Un bilan des acquis et des compétences est effectué par l'équipe pédagogique.

Un entretien individuel précise les possibilités, les besoins et les projets du jeune.

Un suivi et un accompagnement du jeune jusqu'à la concrétisation d'une solution.

## Durée

Les actions de lutte contre le décrochage scolaire, axe fort du projet d'établissement, s'inscrivent dans la durée de l'année scolaire et du cursus des élèves. Le nombre d'entretiens devra être comptabilisé par mois.

## Indicateurs

Nombre d'élèves sortants.

Nombre d'élèves reçus.

Devenir des élèves à l'issue de l'entretien.

# Parcours aménagé de la formation initiale (PAFI)

Le parcours aménagé de la formation initiale vise à prévenir l'abandon scolaire précoce en donnant la possibilité à un jeune, repéré comme en risque ou en situation de décrochage, de pouvoir « respirer » et prendre du recul en sortant temporairement du milieu scolaire et/ou de l'établissement, tout en intégrant des activités encadrées, proposées par l'établissement ou par le jeune lui-même. Dans l'académie, des dispositifs de parcours aménagés existent depuis plusieurs années dans les départements avec des noms différents (parcours relais dans l'Aisne, parcours personnalisés dans l'Oise et parcours individualisés dans la Somme). Ces parcours continuent d'être gérés au niveau départemental et soumis à la validation du DASEN (se rapprocher de l'IEN-IO avant mise en œuvre).

## Public

Ce parcours est destiné à des jeunes volontaires scolarisés dans un établissement du second degré et âgés de 15 ans minimum.

Le parcours aménagé de formation initiale a vocation à se déployer sous l'autorité du chef d'établissement au sein des EPLE, qu'il s'agisse des collèges, des lycées professionnels, généraux et technologiques ou polyvalents.

## Objectifs

Permettre à des élèves en situation de décrochage de se remotiver ou de préparer un nouveau parcours de formation en leur proposant des solutions adaptées à leur situation, en établissant des parcours spécifiques de formation visant selon les cas : la remotivation scolaire, la découverte des métiers et du monde professionnel, l'élaboration d'un projet personnel en vue de l'accès à la qualification.

## Modalités

Le jeune conserve son statut scolaire et les droits qui lui sont associés (couverture maladie, bourse...) durant toute la durée du parcours et doit pouvoir ensuite revenir dans son établissement sans conséquence négative sur la poursuite de ses études.

## Organisation

Ces jeunes sont repérés par les équipes pédagogique et éducative de l'établissement comme étant en risque ou en situation de décrochage et comme pouvant être remobilisés ou remotivés par une « parenthèse » hors de l'univers scolaire. Leur situation fait l'objet d'une analyse dans le cadre du GPDS.

## Durée

La durée du parcours est elle aussi individualisée, de quelques semaines à une année maximum, glissante de date à date à compter de l'entrée du jeune dans son parcours. L'entrée dans le parcours peut se faire à tout moment de l'année.

## Indicateurs

Nombre d'élèves ayant réalisé un parcours (garçons/filles)

Devenir des élèves à l'issue du parcours

# Dispositif d'accueil et d'accompagnement au CIO

Le CIO recense tous les jeunes susceptibles d'être en situation de décrochage, en cours ou en fin d'année scolaire, en liaison avec le réseau FOQUALE et la plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD). Tout au long de l'année, ces jeunes sont suivis individuellement dans le cadre du dispositif d'accueil et d'accompagnement (DAA).

## Public

Jeunes de plus de 16 ans sans solution d'affectation ou sortis du système scolaire sans solution de formation ou d'insertion, en cours ou en fin d'année scolaire.

## Objectifs

- Recenser tous les jeunes sans solution connue à l'issue de l'affectation.
- Accueillir chaque jeune, de préférence avec ses parents quand il est mineur.
- Proposer à chaque jeune un accompagnement et un suivi pour trouver une solution de formation ou d'insertion :
  - en faisant le bilan de ses acquis et de ses compétences ;
  - en l'accompagnant dans la construction d'un projet d'orientation ;
  - en le revalorisant et en le remobilisant ;
  - en établissant un lien avec les structures ou établissements adaptés à sa situation.
- Assurer le suivi et l'accompagnement du jeune.

## Organisation

Les élèves signalés par les établissements scolaires sont invités par courrier ou par téléphone à se rendre au CIO. Chaque jeune qui se présente spontanément au CIO, sortant de CFA, d'établissements publics ou privés, d'établissements agricoles, se voit proposer un entretien de situation.

Après avoir reçu le jeune en entretien, le psychologue de l'éducation nationale ou l'enseignant CPIF peut lui proposer d'intégrer le dispositif d'accueil et d'accompagnement.

## Modalités

Le suivi et l'accompagnement du jeune sont assurés par l'enseignant CPIF de la MLDS. Il comprend au moins trois entretiens de situation. Des bancs d'essai en LP et/ou en CFA ainsi que des stages en entreprise peuvent être organisés en partenariat avec un établissement scolaire dans le cadre du dispositif « compétences + ».

## Durée

Le jeune peut intégrer le dispositif à tout moment de l'année scolaire. La durée du suivi est variable selon les besoins du jeune.

## Indicateurs

Nombre d'élèves ayant intégré le dispositif (garçons/filles)

Devenir des élèves à l'issue du dispositif



# Session d'information et d'orientation au CIO

Le CIO recense tous les jeunes susceptibles d'être en situation de décrochage, en cours ou en fin d'année scolaire, en liaison avec le réseau FOQUALE et la plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD). La prise en charge individuelle pourra être complétée par la mise en œuvre de sessions d'information et d'orientation (SIO) collectives. Celles-ci permettront, après la dernière commission d'affectation, d'accueillir les jeunes sans solution, de réaliser un bilan de leurs acquis et de les accompagner dans leurs choix d'orientation.

## Public

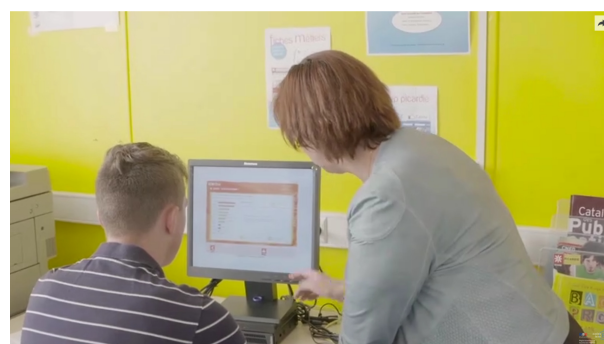
Jeunes de plus de 16 ans sans solution d'affectation ou sortis du système scolaire sans solution de formation ou d'insertion, en cours ou en fin d'année scolaire.

## Objectifs

- Recenser tous les jeunes sans solution connue à l'issue de l'affectation.
- Accueillir chaque jeune, de préférence avec ses parents quand il est mineur.
- Proposer à chaque jeune un accompagnement et un suivi pour trouver une solution de formation ou d'insertion :
  - en faisant le bilan de ses acquis et de ses compétences ;
  - en l'accompagnant dans la construction d'un projet d'orientation ;
  - en le revalorisant et en le remobilisant ;
  - en établissant un lien avec les structures ou établissements adaptés à sa situation.
- Assurer le suivi et l'accompagnement du jeune.

## Organisation

Après avoir reçu le jeune en entretien, le psychologue de l'éducation nationale ou l'enseignant CPIF peut lui proposer d'intégrer la session d'information et d'orientation.



## Modalités

La session est animée par les psychologues et les enseignants CPIF de la MLDS. Elle peut comprendre des temps de bilan, des rencontres avec les partenaires, des visites d'établissement. Des partenariats peuvent être mis en place avec les établissements scolaires, CFA, Maison de l'Emploi et de la Formation, Missions locales, chambres consulaires, organismes professionnels, organismes de formation continue, associations...

## Durée

Variable : d'une journée à trois semaines au moment de la rentrée scolaire et pouvant être répétée ponctuellement tout au long de l'année selon les besoins.

## Indicateurs

Nombre d'élèves ayant intégré la SIO (garçons/filles)

Devenir des élèves à l'issue de la SIO



# Action d'Accueil et de Mobilisation

## « Compétences + »

L'action d'accueil et de mobilisation dite « Compétences + » est accessible aux élèves en situation de décrochage scolaire qui souhaitent s'inscrire dans un parcours d'orientation vers la qualification. Ces actions s'adressent en priorité aux élèves de 16 à 18 ans les plus éloignés de la qualification. Implantées en lycée professionnel, elles visent la remobilisation des élèves et la construction de leur parcours de formation.

### Public

Jeunes de plus de 16 ans sortis du système scolaire depuis moins de 12 mois et sans solution de formation ou d'insertion.

### Objectifs

- Permettre d'élaborer des parcours modulaires et individualisés d'orientation vers la qualification.
- Donner la possibilité à chaque élève :
  - de faire le point sur ses acquis, ses capacités, ses centres d'intérêts ;
  - de développer et de certifier ses compétences ;
  - d'être accompagné dans son parcours de formation ;
  - de diversifier ses expériences afin de préparer l'accès à une qualification.

### Organisation

L'action est placée sous la responsabilité du chef d'établissement. Elle fait l'objet d'un projet pédagogique, inscrit dans le projet d'établissement et élaboré en concertation avec le chef d'établissement et l'équipe éducative.

L'enseignant chargé de coordination pédagogique et d'ingénierie de formation (ECPIF), coordonnateur de l'action, organise, sous la responsabilité du chef d'établissement, l'ensemble des activités dans et à l'extérieur de l'établissement. Il veille à la mise en œuvre des coopérations nécessaires avec l'ensemble des partenaires.

### Modalités

Chaque action comprend 7 unités de formation. La répartition horaire des unités de formation est organisée selon des priorités de compétences à atteindre :

1. *Découvrir l'entreprise (stage en entreprise) : 50% du temps*
2. *Communiquer, exprimer échanger ses savoirs et savoir-faire : 13% du temps*
3. *Construire son projet : 10% du temps*
4. *Acquérir les premières compétences professionnelles : 10% du temps*
5. *Communiquer en anglais : 8% du temps*
6. *Développer ses capacités sociales et citoyennes : 5% du temps*
7. *S'adapter à son environnement professionnel : 5% du temps*

Les jeunes intégrant l'action sont sous statut scolaire et élèves de l'établissement d'accueil.

### Durée

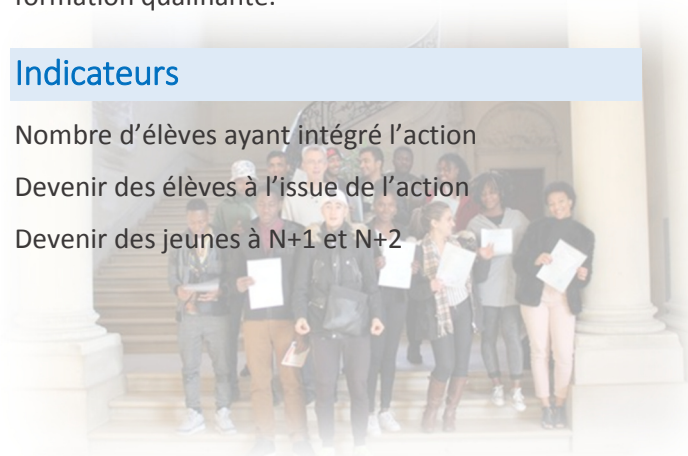
Chaque action est ouverte sur l'année scolaire au maximum. Il est possible d'y entrer en cours d'année et de sortir avant la fin de l'action pour intégrer une formation qualifiante.

### Indicateurs

Nombre d'élèves ayant intégré l'action

Devenir des élèves à l'issue de l'action

Devenir des jeunes à N+1 et N+2







# Formation professionnelle aménagée (FPA)

La formation professionnelle aménagée permet de valoriser les acquis des élèves et d'accéder en un an à une qualification professionnelle.

## Public

Jeunes issus de classe terminale de lycée (voie générale ou technologique) ayant échoué deux fois au baccalauréat.

## Objectifs

Remotiver et redonner confiance aux jeunes afin qu'ils obtiennent leur diplôme.

Accéder à une formation professionnelle de niveau IV (baccalauréat) permettant une insertion professionnelle ou une poursuite d'études.

Aider chaque jeune à construire un projet d'orientation.

## Organisation

Après avoir rempli une fiche de candidature (téléchargeable sur le site académique : <http://www.ac-amiens.fr/237-mission-de-lutte-contre-le-decrochage-scolaire.html>), les candidats sont reçus en entretien.

La formation est coordonnée par un enseignant référent et prise en charge par des enseignants volontaires, avec le concours des corps d'inspection et des personnels ressources

académiques de la mission de lutte contre le décrochage scolaire. Ils élaborent le contenu de la formation, adaptée aux élèves à accueillir et en concertation avec les partenaires économiques.

Un positionnement est effectué à la rentrée.

Le temps de l'alternance et l'organisation des périodes en entreprise seront également modulés en fonction de la durée de la formation et des acquis des jeunes.

## Modalités

Le jeune est sous statut scolaire et élève de l'établissement.

## Durée

Une année scolaire.

## Indicateurs

Nombre de jeunes accueillis

Nombre de jeunes présents à l'examen et nombre de jeunes ayant réussi l'examen

Devenir des jeunes à l'issue de l'action

# Micro-lycée

Un micro-lycée accueille des élèves volontaires, aux itinéraires complexes, sans solution de scolarité à qui il propose des parcours de reprise d'études. Cette structure est rattachée à un EPLE et bénéficie de moyens de l'académie et des partenaires, dont des collectivités territoriales, notamment la région.

## Public

Jeunes de 16 à 25 ans ayant quitté le système scolaire depuis plus ou moins un an.

## Objectifs

Permettre une reprise d'études en lycée et/ou préparer un baccalauréat général, technologique ou professionnel au sein d'une petite structure offrant une pédagogie adaptée.

## Organisation

Après avoir rempli une fiche de candidature (téléchargeable sur le site académique : <http://www.ac-amiens.fr/candidature-micro-lycee.html>), les candidats sont reçus en entretien.

Les jeunes sont admis au micro-lycée en fonction de leur profil et de leur projet de formation. Ils peuvent intégrer soit un module de rescolarisation de niveau Seconde ou Première (Générale, Technologique ou Professionnelle), soit un module diplômant (les diplômes préparés varient selon la structure).

Une équipe de professeurs volontaires est au service du jeune dans le cadre de son projet personnel de formation.

## Modalités

Cette structure innovante propose :

- Des conditions de travail optimales ;
- Une pédagogie innovante qui s'appuie sur l'utilisation des nouvelles technologies dispensée par des professeurs expérimentés ;
- Un accompagnement personnalisé adapté au projet de formation de chaque élève ;
- Des activités sportives, culturelles, artistiques ;
- Une relation privilégiée avec le monde de l'entreprise.

Le jeune est sous statut scolaire et élève de l'établissement.

## Durée

L'année scolaire.

## Indicateurs

Nombre de jeunes accueillis

Nombre de jeunes présents à l'examen et nombre de jeunes ayant réussi l'examen

Devenir des jeunes à l'issue de l'action

